



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-401 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance de son conseil tenue, le 2 décembre 2019, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a adopté le règlement numéro 2019-401 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'agrandir la zone 146-CR en y intégrant le lot 4 174 597.

Conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 2019-401 modifiant le règlement de zonage a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Chenaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 janvier 2020.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 4 février 2020.

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier